



# Connaitre la réglementation : production et commercialisation des huiles essentielles

## Cette formation est faite pour vous si

Vous pratiquez ou souhaitez pratiquer la production et la commercialisation d'huiles essentielles et d'hydrolats, plus particulièrement pour la vente directe.

## Contenu

### Le matin :

Connaitre les principales réglementations et étiquetages associées à la vente directe des huiles essentielles :

- Présentation de la journée et tour de table des participants
- Les différentes réglementations applicables en fonction de l'usage : «produits chimiques», «arômes alimentaires», «compléments alimentaires»
- Communication autour du produit (étiquetage)

### L'après-midi :

Connaitre les principales réglementations associées à la production et à la manipulation des huiles essentielles dans une distillerie :

- Règlementation REACH : obligations et conséquences pour les distillateurs
- Règlementation «santé et sécurité au travail» : principales obligations

## INFOS PRATIQUES

Lieu : à définir - PACA

Date : 26 novembre 2019

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

### Intervenant :

Charlotte BRINGER-GUERIN (CIHEF), chargée d'affaire réglementaires pour la filière PPAM

Public : Agriculteurs

Prérequis : Aucun

### Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA, *caution de 50 € à l'ordre de Agribio04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA et salariés : 140€.

Possibilité de délivrance d'une

## Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - [conseillerppam@bio-provence](mailto:conseillerppam@bio-provence).

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA